

posée étant négative, le héros déclina son nom et prénoms, et ajouta qu'il était de Ferrare; que jadis le Cardinal avait commis une injustice envers lui en refusant d'accorder un indult de 500 écus, à laquelle il avait droit pour des dégâts causés par une inondation du Pô. Le Cardinal répondit qu'il ne savait de quoi on lui voulait parler, mais qu'il était prêt à payer tout ce qu'il pourrait devoir, si MM. les ministres, au jugement desquels il s'en rapportait, trouvaient qu'il dût quelque chose. Les héros répliquèrent qu'ils se moquaient des ministres et qu'il fallait payer à l'instant, menaçant, si le Cardinal persistait dans son refus, de le contraindre par la force. Très-heureusement, Son Eminence put aussitôt s'échapper par un escalier dérobé et gagner le poste voisin. N'y trouvant personne il se réfugia dans un autre, où les trois brigands le suivirent le pistolet au poing. On les arrêta.

Cependant cette scène avait mis tout Saint-Michel en émoi. La chambre des grands profita de l'occasion pour se mettre en révolte. De leur côté, les ouvriers en laine commençaient à tenir des conciliabules; enfin le désordre était universel, et le Cardinal menaçait de partir et d'aller de porte en porte faire ses adieux aux habitants du Trastevere. Sur ces entrefaites arriva le major Cortesi, avec une trentaine de civiques, qui calma les ouvriers en laine et fit rentrer les jeunes gens dans l'ordre. Cortesi alla ensuite trouver à la police le comité de salut public, où on lui dit qu'il fallait d'abord mettre en liberté les trois héros de la légion de Venise. Masi arriva de son côté, criant que sa légion se soulevait, réclamant ses trois hommes et donnant sa parole d'honneur de les châtier lui-même. Cortesi revint à Saint-Michel avec une centaine de civiques, et contraignit les grands à aller souper et puis se coucher. Il y fallut employer la force. Lorsqu'ils furent au lit, on s'empara de treize des plus mutins, qui furent transportés à S. Michele de cattivi.

Il y a eu une espèce d'émeute semblable aux Orphelins, qui, forts de leurs droits, demandaient la destitution d'abord de quelques uns des Frères qui les dirigent, puis celle du directeur lui-même, curato degli Orfanelli. Celui-ci, ayant reçu l'Adresse, répondit que ce serait pour lui un grand bonheur. Alors on le supplia de rester; mais la maison n'est plus tranquille. Voilà de bien petits détails; mais j'ai cru qu'ils pouvaient vous donner une idée de l'espèce de fièvre qui gagne peu à peu toutes les têtes. Les enfants entretenus dans les établissements de charité qui se révoltent au nom des Droits de l'Homme, etc., ne font, après tout, qu'imiter les grands enfants dont la folie et la méchanceté bouleversent l'Etat.

On a supprimé le paiement des fonds alloués aux cardinaux qui se trouvent hors de l'Etat. Or, il n'y a maintenant dans tout l'Etat que six cardinaux. A Rome, les cardinaux Mezzofanti, Casarane, Tosti, Bianchi, à Magliana, dans la Sabine, sa patrie, le cardinal Serafini; à Assise, au couvent des Anges, le Cardinal Marini.

(A continuer.)

CORRESPONDANCES.

Messrs P. O. H.—St. Paschal.—Reçu \$5.
Thos. B.—écrit, M. Croix.—Lettre et argent reçus.
M. W. R.—Montréal.—Lettre reçue.

Agents etc.

22 Nous prions ceux de nos souscripteurs ou autres personnes, qui voudraient bien se constituer agents pour notre journal dans leur paroisse respectives, de vouloir bien nous le faire connaître au plutôt, afin d'établir des communications avec eux, et de leur laisser adresser pour payer ou recevoir le journal. Suivant nos conditions nous donnerons le journal gratis pendant une année, à ceux qui nous fournissent quatre abonnés nouveaux.

DÉCÈS.

A Longueuil le 10, de consommation, après une longue maladie souffrante avec régénération, Belle, Marie-Anne Collin, âgée de 20 ans, la plus jeune des filles de M. Pierre Collin.
A La Prairie, hier le 11 du courant, à l'âge de 53 ans, dame Marie-Louise Bebeau, épouse de M. Pierre Bebeau-Bellefleur, autrefois de Québec. Elle laisse après elle plusieurs enfants, un grand nombre de petits enfants, d'arrière-petits enfants et un époux auquel elle est restée unie depuis 61 ans.
Aux Trois-Rivières, mardi, le 6 du courant, à l'âge de deux ans, deux mois, Marie-Louise-Sophie, enfant de Mr. Philippe Girard, marchand de cette ville.

A LOUER A LA POINTE LEVY, (En Haut de la côte (à l'Ouest.)

UNE MAISON et DEUX magasins, l'un de 25 sur 50. L'autre de 20 sur 20 pieds, avec jardin, puis et dépendances, dans une excellente place pour le commerce, et propre à une ou deux familles. S'adresser à

ALBERT ANGERS, Faubourg St. Jean, Rue St. Jean, Québec, 16 mars 1848.

GRAND TIRAGE AU SORT DE PROPRIETES FONCIERES, SITUÉES DANS LA CITE ET LES ENVIRONS DE QUEBEC, COMPRENANT TREIZE LOTS, dont la valeur est comme suit:

Table with 3 columns: No., Valeur de chaque lot, and Revenu annuel. Lists 13 lots with values ranging from £2,500 to £125 and annual revenues from £150 to £9.

Total.—£6,875 £442

Ce montant est divisé en 1375 parts de £5 chaque. Ceux qui désireraient acquérir des actions dans ce Tirage au sort, signeront le programme, mentionnant le lieu de leur résidence et le nombre de parts qu'ils prennent. Les tirages seront faits au moyen de Billets, dont treize seront bons, les autres nuls. Sur chacun des bons billets sera marquée un des numéros des dits treize lots, et le porteur aura droit à la propriété dont le numéro sera sur son billet. Le tirage aura lieu aussitôt que toutes les parts seront prises, et il sera donné avis dans les papiers publics, du temps et du lieu du tirage. Sur tel avis, chacun devra déposer dans une des Banques, indiquées dans tel avis, soit à Québec ou à Montréal, le prix des actions qu'il aura prises, et il recevra aux dites Banques autant de billets, chacun lui donnant droit à une chance, qu'il aura pris d'actions. Les propriétés seront franches et quittes de toutes dettes et hypothèques. Et afin de donner toute sûreté à ceux auxquels les lots écherront; le montant de tous les billets restera déposé dans les Banques où ils auront été originairement placés, pour être payés à ceux qui ont des hypothèques sur ces propriétés, ou déposé en cour au cas que les acquéreurs jugeraient à propos de prendre des lettres de ratification, et dans ce cas les acquéreurs seront tenus de poursuivre la dite ratification sans aucun délai. Le propriétaire s'oblige à signer un contrat de vente des dites propriétés, en faveur de ceux auxquels elles écherront.

DESCRIPTIONS DES LOTS.

PREMIER LOT.—Un qui est situé en la Basse-Ville de Québec, du côté nord de la rue St. Paul, sur la rivière St. Charles; comprenant 44 pieds et 41 pouce de largeur sur 379 pieds 5 pouces de profondeur, mesure anglaise, à distraire toutes fois les trois rues St. André, St. Antoine et St. Jérôme, de trente pieds français de largeur chaque, dont l'acquéreur aura néanmoins la liberté de se servir jusqu'à ce qu'elle soient ouvertes.

Ce lot est borné en front vers le sud par la rue St. André, et en profondeur vers le nord par le canal de la rivière St. Charles, joint au côté Est à François Joseph Parant, et du côté ouest à James Gibb. Jusque à ce que la rue St. André soit ouverte, jusqu'à la rue St. Thomas, ou jusqu'à la rue St. Pierre, ce lot aura droit de se servir du passage qui existe actuellement au côté est du lot No. deux, de neuf pieds de large, et communiquant de la rue St. André à la rue St. Paul, le propriétaire se réserve tous les profits qui pourront provenir des sleepers qui sont sur le quai jusqu'au 10 décembre prochain.

SECOND LOT.—Comprend un terrain situé en la Basse-Ville de Québec, quartier St. Pierre, au côté nord de la rue St. Paul, de 41 pieds 2 pouces de large, sur la rue St. Paul, et 43 pieds 10 pouces de large le long de l'alignement, sud de la rue St. André, sur 127 pieds de profondeur, le tout mesure anglaise; borné en front par la rue St. Paul, et en profondeur par l'alignement sud de la rue St. André; joint à l'est à François Joseph Parant, et à l'ouest à James Gibb.

Avec une maison en pierre à trois étages sur tout le front du dit emplacement, avec un comptoir ou bureau en arrière, le pignon ou est de la dite maison est mitoyen avec James Gibb, et celui du côté est sera mitoyen avec le dit Frs. Joseph Parant. Il y a aussi un langard en bois sur ce lot. Ce lot restera sujet à une servitude envers les propriétaires du lot premier, de les laisser se servir en tout temps, soit en voiture ou autrement du passage qui existe actuellement du côté est de ce dit lot, de neuf pieds de large, communiquant de la rue St. André à la rue St. Paul, jusqu'à ce que la dite rue St. André soit ouverte et remplie de manière à former une communication libre et facile, soit en voiture ou autrement du dit lot No. 1, soit avec la rue St. Thomas, soit avec la rue St. Pierre; les locataires de ce lot auront droit de continuer leur occupation jusqu'à la fin de l'année courante.

TROISIEME LOT.—Un lopin de terre situé en la Paroisse de Charlesbourg, Seigneurie de Notre Dame des Anges, en le comté de Québec, au lieu nommé Village St. Pierre, à environ six milles de la ville, d'un arpent et demi de front sur trois arpents et quatre perches de profondeur; avec un morceau de terre y adjoignant du côté nord, de six perches de large, sur un arpent et quatre perches de profondeur, distrait de la terre d'Alexis Bedard, ces deux lots contigus et bornés en front vers l'est par le chemin de Roi dit chemin St. Pierre, en profondeur vers l'ouest par le lot No. 5, et par Alexis Bedard, au côté nord encore par le dit Alexis Bedard, et au côté sud par Louis Bedard, avec une maison neuve de 66 pieds de longueur, bien finie dans le dernier goût, une grange et étable bien faite, avec puits et pompe.

De ce lot est toutefois à distraire le lot No. 4, tel que ci-dessus désigné. Le dit lot numéro trois se composera en outre d'un lopin de terre d'un arpent et demi de large sur quinze arpents de profondeur, prenant son front à l'est, à la profondeur du lot No. 5, et aboutissant à sa profondeur vers l'ouest à Etienne Bedard, joignant au nord à Alexis Bedard et Jean Pepin, et au sud à Louis Bedard, avec le droit de passer et tout temps en voiture ou autrement à travers le lot No. 5, par le chemin indiqué au plan, pour communiquer entre les deux parties du dit lot No. 3, qui se trouve coupé par le dit lot No. 5.

QUATRIEME LOT.—Un lopin de terre, distrait du dit ci-dessus troisième désigné, au coin sud-ouest d'icelle, ayant cinq perches de front au chemin et six perches de largeur à sa profondeur, sur un arpent et une perche de profondeur, borné en front vers l'est par le chemin du Roi, en profondeur et au côté nord au lot No. 3, et ci-dessus désigné, et au sud par Louis Bedard.

Avec une maison et boulangerie dessus construits, en bon ordre. CINQUIEME LOT.—Se compose d'un lopin de terre situé au même lieu, d'un arpent et demi de large sur un arpent et cinq perches de profondeur, situé entre le lot No. 3.

Sur lequel est un moulin à scie de 60 pieds de longueur avec 11 scies, dans le meilleur ordre possible et prêt à opérer, ce moulin ne manque jamais d'eau dans aucune saison. Le chemin qui traverse ce lot de l'est à l'ouest, sera commun entre le propriétaire de ce lot et le propriétaire du lot No. 3.

Le propriétaire de ce lot aura de plus le droit au chemin privé qui conduit à travers la terre d'Alexis Bedard, et au lot No. 6, pour gagner au chemin de St. Jean.

SIXIEME LOT.—Un morceau de terre, situé au village St. Pierre, dans la dite paroisse de Charlesbourg, d'un arpent et demi en superficie, distrait de la terre d'Alexis Bedard, et borné par lui de tous les côtés; avec un droit de passage sur la terre du dit Alexis Bedard, pour gagner vers l'est le chemin du Roi, et un autre passage pour gagner vers le nord au chemin de St. Jean; ce dernier chemin sera aussi à l'usage du propriétaire du dit numéro cinq; une rivière traverse ce lot, et il y a une excellente place pour un moulin.

SEPTIEME LOT.—Une terre située à la côte St. Pierre, en la dite paroisse de Charlesbourg et seigneurie de Notre Dame des Anges; d'un demi-arpent de large sur vingt arpents de profondeur; borné par-devant vers le sud-ouest au chemin de Roi, et par derrière vers le nord-est, au terrain des Messieurs du Séminaire de Québec, joignant d'un côté vers le nord à François Lévesque, et du côté sud à la veuve Jean Baptiste Bedard, avec une excellente place de moulin sur la rivière.

HUITIEME LOT.—Une terre située dans la paroisse de St. Jean, dans le comté de Québec, borné en front par-devant vers le sud-ouest au chemin de Roi, en le comté de Québec, et en profondeur par-devant vers le nord à François Lévesque, et par derrière vers le sud à François Lévesque, et par le côté est à Daniel Hodges, et par le côté ouest à Daniel Hodges, avec une place de moulin sur la rivière. La chaussée étant achevée en bon ordre.

NEUVIEME LOT.—Un emplacement situé au Faubourg St. Jean de cette ville, au côté sud de la rue St. Jean, de 43 pieds 10 pouces de front sur la dite rue, et 32 pieds 6 pouces de large à sa profondeur, sur 130 pieds 6 pouces de profondeur; borné en front vers le nord par la dite rue St. Jean, et en profondeur vers le sud par le terrain de l'ordonnance, joignant au sud-ouest à la veuve Miller, et au nord-est parti à Daniel Hodges, et partie à F. J. Parant; le pignon sud-ouest de la maison de Hodges, mitoyen avec ce dit lot No. 9.

DIXIEME LOT.—Un emplacement situé au dit Faubourg St. Jean, derrière l'emplacement du dit Daniel Hodges, qui est au côté nord de la dite rue St. Jean, de 12 pieds 7 pouces de large sur 63 pieds de profondeur, borné en front vers le nord au dit Daniel Hodges, et par derrière vers le sud au terrain de l'ordonnance; joignant au côté sud-ouest au lot No. 9, et ci-dessus désigné, et au côté est au onzième lot ci-dessus désigné; avec un droit de passage pour voiture ou autrement à travers l'emplacement de Daniel Hodges, pour communiquer du dit lot à la rue St. Jean, avec une petite maison en bois dessus construite.

ONZIEME LOT.—Un emplacement au côté de celui ci-dessus dernièrement désigné de 43 pieds 7 pouces de front, sur 63 pieds 10 pouces de profondeur; borné au nord au terrain des représentants, Crow, et en profondeur vers le sud au terrain de l'ordonnance; joignant au côté ouest au lot No. 10, et ci-dessus désigné, et au côté est au nommé Mandet, avec droit de passage en commun avec le propriétaire du dit lot No. 10, à travers l'emplacement de Daniel Hodges, pour communiquer à la rue St. Jean.

DOUZIEME LOT.—Un emplacement situé en le dit Faubourg St. Jean, au côté ouest de la rue Richelieu, de 42 pieds 2 pouces de front sur 72 pieds 2 pouces au côté ouest, et 76 pieds au côté est; borné en front vers le nord par la dite rue Richelieu, et en profondeur vers le sud par le nommé Desjardins, joignant au côté est à Joseph Savard, et au côté ouest à Massou.

TREIZIEME LOT.—Un lopin de terre situé au dit Faubourg St. Jean, au côté nord-est de la rue Plessis, de trente pieds de front sur cent huit pieds de profondeur, étant la moitié au nord-est du dit lot No. 2, et partie du lot No. 3, borné en front par la dite rue Plessis, et en profondeur par Jacques Blanchard, représentant les héritiers de feu J. F. Parant, avec lequel le terrain de clôture est mitoyen. Le tout suivant les titres et plans. Lesquels plans pourront être vus en s'adressant au Bureau du Cadastre ou au Bureau du propriétaire, No. 78, rue St. Jean. Le sousigné duquel on pourra obtenir toute information ultérieure.

F. J. PARENT, chez M. Révaux, Québec, 14 mars 1848.

Des listes de souscriptions sont déposées à la Bourse, aux bureaux des divers journaux, et chez tous les Révaux, Québec, 14 mars 1848.

ANNONCES.

A LOUER, DANS la rue St. François, près de la porte HOPE, une maison neuve, finie dans le dernier goût, en brique à feu, dans laquelle il y a 11 appartements, grande cave, avec écurie, cour, etc. S'adresser à LOUIS BILODEAU, Québec, 11 mars 1848. No. 1, rue St. Jean.

MAGASIN A LOUER. ETANT la moitié de celui que le sousigné occupe lui-même, possession donnée au premier mai prochain. W. Le CHEMNANT, Québec, 14 mars 1848.

PLANCHES ET MADRIERS. A vendre à bas prix!!! PAR le sousigné Rue du Palais, P. GINGRAS Junr, Québec, 14 mars 1848.

UNE CARTE. Le sousigné est maintenant prêt à recevoir un nombre limité d'élèves à être instruits dans les diverses branches de l'Architecture, de l'Hydrographie, et du Génie Civil, conjointement, ou séparément, au gré de l'élève. Le sousigné enseigne aussi, avec exactitude, toute espèce, Géométrie, mathématiques, Mécanique, etc. CHS. BAILLARGE, Château St. Louis, 14 mars 1848.

A LOUER. PARTIE du Haut d'une maison à deux étages en pierre, située dans la rue St. George, faubourg St. Jean, avec un excellent langard en brique. Possession donnée au premier de mai. S'adresser sur les lieux, au propriétaire sousigné PIERRE DROLET, Québec, 16 février, 1848.

Maison a Louer. DANS la Rue St. Vallier, faubourg St. Vallier, le Bas d'une maison à deux étages, située dans un excellent centre pour le commerce et occupée actuellement comme magasin d'épicerie. Possession donnée au 1er mai prochain. —AUSSI— Deux autres loyers dans le haut de la même maison, s'adresser au bureau de ce journal. Québec, 16 février, 1849.

Ernstsen Wolfe A LOUER. LE superbe magasin maintenant occupé par M. McGill, sellier, bûche Wolfe, Rue St. Jean, s'adresser à F. EVANTUREL, Avocat, No. 32, Rue St. Louis, Québec, 2 Février 1849.

M. ELLISSON, ARTISTE DACTYLOGRAPHISTE. PREND la liberté d'annoncer au Dames et Messieurs de Québec, qu'il ne restera que quelques jours de plus en cette ville. Québec, 9 mars 1849.

MÈCE CURIUSE d'Horlogerie. INVENTÉE et exécutée par moi-même, Alexandre ROUSSIN, demeurant à St. Roch de Québec, rue St. Joseph. C'est une horloge-monstre à cinq cadrans dont quatre de 4 pieds de diamètre, l'indiquent l'heure au 4-fois, et un de 2 pieds de diamètre à l'indiquent l'heure supposée sur un cadran quelconque. Elle sonne à toutes les heures, demi-heures et quarts d'heure, et préside à cette opération par des airs variés; donne le signal de l'Angelus aux heures prescrites; indique le quartième du mois au son de la cloche, et peut donner l'airaine aux quatre coins de la cité dans un cas d'incendie. Le mécanisme emploie une surface de 6 pieds sur 5 et demi, sur une profondeur de 3 pieds et demi; pèse 750 livres, sans inclure la pesanteur des poids qui s'élève à 850 livres. L'horloge opère 40 jours sans la monter.

L'exhibition s'en fera prochainement Québec, 7 mars 1849.

Avis aux Marchands.

IMPORTANT POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIEL.

Le Propriétaire de l'Ami de la Religion et de la Patrie prend la liberté d'offrir à ses amis et au public en général ses remerciements sincères pour l'encouragement vraiment libéral dont on a bien voulu le favoriser. Il se flatte qu'on lui continuera les mêmes faveurs à l'avenir, et de son côté il ne cessera de redoubler de soins et d'attention pour mériter sa part du patronage public. Voici la saison des affaires qui va bientôt commencer pour le commerce et l'industrie en général, nous nous permettons de rappeler aux marchands-canadiens, les avantages immenses de faire des annonces. Aucun peuple ne fait plus d'annonces dans les journaux que le peuple Anglais et le peuple des Etats-Unis. Leurs journaux sont couverts d'annonces. Ce fait seul démontre l'utilité, la nécessité même des annonces dans les papiers-nouvelles. Tous les hommes d'affaires doivent être convaincus que l'annonce populaire leur établissement, leur magasin ou leur boutique Point de vue sans annonces. La circulation de l'Ami de la Religion et de la Patrie s'étendant rapidement de jour en jour, parmi toutes les classes de la société, vu la modicité de son prix d'abonnement, ce journal devient un excellent centre de publicité. MM. les marchands, qui voudront bien nous honorer de leurs clientèles, pourront annoncer de toute manière et avec toute l'originalité possible. Pour donner des facilités aux personnes qui annoncent, nous avons adopté un plan qui ne manquera pas d'être avantageux pour le commerce. A dater de ce jour, nous offrons à l'année, les colonnes ou parties de colonnes de notre journal, pour la somme de \$ aux marchands ou autres personnes qui voudront la nécessité d'annoncer. Par ce moyen, la personne à qui on aura adressé une telle somme quelconque dans le journal, pourra remplacer à chaque numéro, en un ou deux semaines, ses annonces par de nouvelles annonces, suivant les engagements qu'elle aura pris. Nous espérons que ce nouveau moyen, aura l'effet d'engager le plus grand nombre des marchands canadiens-français à s'annoncer. Québec, 12 mars 1848.

BUREAU DU PRET AUX INGENIEURS.

Chambre d'Assemblée, 14 Nov. 1848. M. S. est par le présent donné qu'une somme de \$1000 est affectée par le présent acte, en vertu des décrets du Gouvernement livrés aux Incendies, le 1er Décembre 1847, écherra le 1er Décembre prochain. Les intéressés sont requis de déposer le montant de l'intérêt qui sera alors dû, au crédit du Receveur Général, soit dans la Banque de Montréal, soit dans la Banque Britannique de cette Ville, sur quoi le Caisier ou comptant de la Banque leur livrera un certificat en double, l'un de ces certificats devra être présenté au sousigné et les parties retiendront l'autre jusqu'à ce que leurs reçus respectifs soient remis à ce Bureau par le Receveur Général. FELIX GLACKEMEYER.

A VENDRE. 700 QUARTS de FLEUR examinée supérieure, Port Hope Mill Brand. W. Hamilton, No. 63, rue St. Pierre, Québec 15 Février 1848.

JOHN D. TRIPP. EN adressant ses remerciements les plus sincères au public et Messieurs de Québec, les informe respectueusement qu'il est maintenant prêt à prendre des pensionnaires pour l'écrire à des conditions raisonnables, et assure ceux qui voudront bien le favoriser, qu'il n'épargnera rien pour leur procurer tout le confort possible. N. B. Coopers et Lancers prêts sous le plus court délai. Québec, 1 décembre 1848.

A LOUER, DU 1er MAI prochain, le Magasin No. 1 rue St. Louis, Basse-Ville. S'adresser à P. V. DOUCHARD, Québec 17 Janvier 1849.

Maitre d'Ecole demandé. On a besoin immédiatement d'un INSTITUTEUR, pour la paroisse de Beaumont, s'adresser à CHS. LE TELLIER, écr. Beaumont, 19 fév. 1849. Président.

ETUDE DE NOTAIRE. Le Sousigné, tenu depuis quelque temps hors de cette ville à l'honneur d'annoncer qu'il a repris l'exercice de sa profession en son bureau actuel, Rue d'Aiguillon, porte voisine de M. P. Gauvreau, Architecte faubourg St. Jean. EUGÈNE LÉCUYER, Québec, 12 Janvier 1848.

Cours populaire de Chimie. A la demande d'un grand nombre de personnes, le sousigné donnera un COURS POPULAIRE DE CHIMIE

durant lequel seront exposés par une série d'expériences nombreuses et des explications mises à la portée de tout le monde, les faits les plus curieux, les plus utiles et les plus intéressants de cette science. Le cours consistera en huit ou dix séances qui auront lieu le LUNDI soir, à sept heures et demie. L'objet du sousigné étant simplement de répandre des connaissances agréables et utiles pour l'ouvrier comme pour l'homme de profession, tout en recouvrant les dépenses inévitables, le prix d'entrée ne sera pour tout le cours que d'UNE PIASTRE (pour un monsieur et une dame) 15 sous par personne par séance.

Des billets sont déposés au bureau du Canadien et chez le gardien de l'Institut Canadien. Il sera donné avis de l'ouverture du cours. N. AUBIN, Québec, 14 février, 1849.

REPERTOIRE NATIONAL. Ceux qui désirent souscrire doivent s'adresser chez les principaux libraires du Canada, ou à Mr. M. F. VESINA, agent, Québec, 15 Sept. 1858.

Mr. Holt est prêt à mettre d'accord un nombre limité de Planches, Haute-Ville de Québec, Rue St. Joseph Québec, 12 Juin 1848.